



**Conseil d'administration du
Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds des
Nations Unies pour la population et
du Bureau des Nations Unies pour les
services d'appui aux projets**

Distr. générale
15 juillet 2020

Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2020

Du 31 août au 4 septembre 2020, New York

Point 14 de l'ordre du jour provisoire

FNUAP – Programmes de pays et questions connexes

Fonds des Nations Unies pour la population

Descriptif de programme de pays pour la Turquie

Aide du FNUAP proposée (à titre indicatif) : 14,45 millions de dollars : 3,95 millions provenant de ressources ordinaires et 10,5 millions de modalités de cofinancement ou d'autres ressources

Durée du programme : Cinq ans (2021-2025)

Cycle d'assistance : Septième

Catégorie conformément à la décision 2017/23 : Rose

Alignement sur le cycle du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable : Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, 2021-2025

Aide proposée, à titre indicatif (en millions de dollars) :

Domaines de réalisation du programme		Ressources ordinaires	Autres ressources	Total
Réalisation 1	Santé sexuelle et reproductive	1,50	5	6,50
Réalisation 3	Égalité des sexes et autonomisation des femmes	1,50	5	6,50
Réalisation 4	Dynamique des populations	0,5	0,5	1
Coordination du programme et assistance		0,45	-	0,45
Total		3,95	10,5	14,45



I. Considérations générales

1. Comptant 83 millions d'habitants en 2019, la population de la Turquie devrait atteindre 105 millions en 2050. L'indice synthétique de fécondité s'élève à 1,88 (Turkstat 2019). 39 % de la population a moins de 24 ans et environ 9 % a plus de 65 ans (Turkstat 2019). La Turquie accueille environ quatre millions de réfugiés,¹ soit le plus grand nombre de réfugiés au monde, dont 99 % vivent en dehors des camps (2019).

2. Puissance économique et politique de la région et pôle d'attraction pour les migrants, la Turquie est un pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure et largement urbanisé (environ 90 %, Turkstat 2019), avec des institutions, des services publics et des infrastructures bien développés. Membre du Conseil de l'Europe, de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et du Groupe des 20, et candidat à l'Union européenne, le pays est la 19^e économie mondiale. Avec un indice de développement humain « très élevé » (0,806), le pays était classé 59^e sur 189 en 2018. La Turquie a réalisé d'importants progrès concernant plusieurs objectifs de développement durable (ODD), en particulier dans le domaine de la santé.

3. Toutefois, malgré ces réalisations au niveau macroéconomique, la Turquie, comme de nombreux pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, est marquée par des inégalités, dont souffrent des groupes ayant des besoins spécifiques (notamment les femmes, les jeunes, les migrants, les réfugiés, les personnes susceptibles d'être infectées par le VIH, les personnes handicapées et les personnes âgées). Avec un coefficient de Gini de 0,4 (2018), l'inégalité en Turquie est supérieure à la moyenne de l'OCDE (0,31), et le pays se classe 130^e sur 153 selon le récent Rapport sur l'écart entre les sexes (2020).

4. Les cadres juridiques visant à protéger les droits des femmes et la santé procréative et à prévenir la violence à l'égard des femmes sont pour la plupart en place et alignés sur les conventions internationales. Toutefois, des lacunes persistent concernant l'accès aux services en raison de mesures de prévention et de protection limitées. Deux femmes sur cinq (2013) et une employée sur trois (2014) ont été victimes de violence domestique. Environ 12 % des femmes voient leurs besoins non satisfaits en matière de planification familiale (2018), ce qui a doublé depuis 2013. Un cinquième des mères et un tiers des nouveau-nés ne sont pas examinés dans les deux jours suivant la naissance (2018).

5. Les lacunes qui limitent l'accès des jeunes à des informations et des services précis sont l'absence d'une politique multisectorielle de la jeunesse, de services de santé adaptés aux jeunes et de programmes scolaires axés sur la santé et les compétences de la vie courante. En Turquie, plus de 15 % des cas de séropositivité se situent dans la tranche d'âge des 15-24 ans (2019). Environ 10 % des filles âgées de 19 ans sont soit mères, soit enceintes de leur premier enfant (2018). Un cinquième des femmes âgées de 25 à 49 ans étaient mariées avant l'âge de 18 ans. Près d'un tiers des jeunes ne sont pas scolarisés et sont sans emploi (2018).

6. La Turquie a accordé une protection temporaire à 3,6 millions de Syriens, leur permettant ainsi d'accéder librement aux services publics. Plus de 170 centres de santé pour migrants ont été créés, les centres de services sociaux ont été renforcés et une aide financière a été fournie à plus d'un million de réfugiés. Environ 93 % des femmes syriennes ont reçu des soins prénataux et 93 % ont accouché dans un établissement de santé. Néanmoins, l'accès aux services de santé procréative et de protection reste limité. Bien que le taux de natalité des femmes syriennes réfugiées en Turquie est de 5,3 enfants, seule une femme syrienne sur quatre utilise des méthodes contraceptives modernes, et 39 % des adolescentes syriennes sont mères ou enceintes de leur premier enfant. Actuellement, 40 % des femmes syriennes ne sont pas en mesure de respecter les quatre visites de soins prénataux minimum requis. Le taux de mortalité infantile (22 %) est deux fois plus élevé que la moyenne turque (9 %). De même, les travailleurs agricoles migrants ont un taux de

¹ Le terme « réfugié » désigne les demandeurs de protection internationale, les titulaires d'un statut de protection internationale (réfugiés, réfugiés conditionnels et titulaires d'un statut de protection subsidiaire) et les bénéficiaires d'une protection temporaire conformément à la Loi sur les étrangers et la protection internationale (2013).

mortalité maternelle dix fois supérieur à la moyenne nationale de 14 pour 100 000 naissances vivantes, et le taux de fécondité des adolescentes est deux fois supérieur à la moyenne nationale.

7. Depuis 1985, 25 000 cas de VIH ont été enregistrés, dont 5 000 seulement au cours des deux dernières années, ce qui est une augmentation alarmante, en particulier chez les personnes âgées de 25 à 29 ans, et 77 % des personnes âgées de 25 à 39 ans ont peu de connaissances sur le VIH (2017). Environ la moitié des personnes ayant le VIH ignorent leur statut (Enquêtes sur le VIH menées par l'Université Hacettepe et l'université de Başkent). Malgré la mise en place d'une politique de lutte contre le VIH/sida et de la gratuité du traitement contre le VIH pour les patients bénéficiant d'une couverture maladie en Turquie, la mise en œuvre comporte certaines lacunes. Les centres de dépistage volontaire et d'accompagnement psychologique sont trop peu nombreux. L'absence de programmes scolaires axés sur la santé et les compétences de la vie courante, la stigmatisation sociale et les données limitées sur les populations clés entravent les programmes de prévention.

8. Environ 5,5 millions de personnes vivent avec un handicap en Turquie. Malgré l'adoption d'un cadre politique solide, les femmes et les filles handicapées en Turquie sont confrontées à des défis importants en matière d'accès aux services publics (Observations finales du Comité des droits des personnes handicapées, 2019). Les prestataires de services peuvent ne pas avoir les connaissances requises pour fournir des services de protection et de santé procréative, ce qui peut aboutir à des infections sexuellement transmissibles, des grossesses non désirées et l'incapacité à identifier et à répondre aux cas de violence. De la même façon, malgré un cadre juridique solide, l'accès aux services demeure difficile pour les personnes âgées. Concernant le bien-être, la Turquie se classe 75^e sur 96 pays, selon le Global Age Watch Index (2015), et son indice du vieillissement actif est de 27,6, ce qui est inférieur à la moyenne de l'Union européenne (CEE-ONU 2016).

9. Dans le cadre du précédent programme de pays, le FNUAP a collaboré avec une importante base de partenaires, notamment le gouvernement, les organisations non gouvernementales (ONG) et le secteur privé, sur la santé procréative et la violence à l'égard des femmes, en ciblant les groupes vulnérables. L'évaluation du programme de pays confirme la réussite des programmes destinés aux réfugiés, aux femmes, aux jeunes et aux groupes menacés par le VIH, ainsi que les résultats remarquables de la collecte de fonds. Cependant, elle souligne également la nécessité de se concentrer sur des interventions durables ciblant les groupes les plus vulnérables. Le Rapport national volontaire (2019) sur les Objectifs de développement durable (ODD) de la Turquie souligne également la nécessité d'accélérer les efforts visant à accroître la qualité et la couverture des services publics dans le pays. De même, le 11^e Plan national de développement (2019) donne la priorité à l'égalité et à l'accès aux services pour tous, en particulier pour les groupes ayant des besoins spécifiques.

10. En conséquence, le programme de pays proposé se concentrera entièrement sur le principe consistant à « ne laisser personne de côté » en Turquie, en concevant des programmes visant à atteindre les groupes les plus vulnérables dans plusieurs provinces. En contribuant aux trois résultats de transformation du FNUAP (réduction de la mortalité maternelle, besoins non satisfaits en matière de planification familiale et violence à l'égard des femmes), le programme de pays contribuera aux piliers du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable de la Turquie sur le développement social inclusif et équitable, la bonne gouvernance et la qualité des services judiciaires, qui sont alignés sur les objectifs du 11^e Plan national de développement sur la santé, les femmes, les jeunes, la population et le vieillissement, le développement rural et la gestion des catastrophes.

II. Priorités du programme et partenariats

Le programme de pays proposé contribuera aux résultats de transformation du plan stratégique mondial du FNUAP en soutenant la réduction : (a) des risques liés à la santé

maternelle ; (b) des MST et des grossesses non désirées ; (c) des inégalités et de la violence auxquelles sont confrontées les groupes les plus vulnérables, ce qui favorise la réalisation des ODD 3 (santé), 4 (éducation), 5 (genre), 10 (inégalités) et 17 (partenariats et données). Le programme de pays incorporera les transitions nécessaires dans les politiques, les budgets, les institutions et les cadres réglementaires, y compris les jeunes, la société civile, les médias, le secteur privé, les universités et les autres acteurs, conformément à la Décennie d'action.

11. Le programme contribuera aux réalisations suivantes du Plan-cadre de coopération : accès plus facile à des services et des opportunités de base de qualité, en particulier pour les groupes défavorisés ; accès plus facile des femmes et des filles aux ressources, aux opportunités et à l'exécution de leurs droits ; et mis en place de systèmes de gouvernance transparents, responsables, inclusifs et fondés sur les droits.

12. Le nouveau programme a été préparé en étroite consultation avec le Gouvernement, la société civile et le secteur privé, au moyen d'évaluations locales, conformément à l'analyse de l'actuel programme de développement national et international. Le programme est aligné sur les objectifs du 11e Plan national de développement sur la santé, les femmes, les jeunes, la population et le vieillissement, le développement rural et la gestion des catastrophes. Il renforce les plans d'action du gouvernement sur l'autonomisation des femmes (2018-2023) et la violence à l'égard des femmes (2016-2020), le Plan stratégique pour la santé (2019-2023), le Programme national de lutte contre le VIH/sida 2019-2024, l'engagement national sur la réduction de la mortalité maternelle pris lors du sommet de Nairobi sur la CIPD25, la Convention d'Istanbul, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, le Beijing +25 et les recommandations de l'Examen périodique universel de la Turquie (2020). Le programme est également aligné sur le Plan régional d'intervention en faveur des réfugiés (2020-2021).

13. Le programme ciblera un éventail de groupes vulnérables : les femmes susceptibles d'être victimes de violence, les femmes exposées à des grossesses non désirées ou fréquentes, les femmes enceintes ou allaitantes, les jeunes sans-emploi, éducation ou formation, les adolescents exposés au risque de mariage précoce, les migrants, les réfugiés et les demandeurs d'asile, les populations agricoles migrantes et vivant en milieu rural, les personnes susceptibles d'être infectés par des MST ou le VIH, les personnes handicapées et les personnes âgées.

14. Le FNUAP mettra en œuvre des programmes dans les six domaines suivants afin d'améliorer l'accès des groupes vulnérables aux services de santé et de protection : (a) la maternité sans risque et la santé procréative ; (b) la santé et l'autonomisation des jeunes et des adolescents ; (c) la prévention des MST, y compris le VIH ; (e) la promotion de l'égalité des droits, la prévention de la violence et la protection contre celle-ci ; (f) l'aide humanitaire ; et (g) la dynamique démographique.

15. Le programme aidera le Gouvernement, par le biais de la sensibilisation et de la concertation, de la gestion des connaissances, du développement des capacités et de la prestation de services, à améliorer l'accès des groupes vulnérables aux services. Une double approche axée sur le renforcement de la capacité des institutions (desservir les groupes vulnérables et s'engager auprès de ces derniers) et le renforcement de la capacité sociale des groupes vulnérables (pour accéder aux services) sera mise en place.

16. Il renforcera la capacité des institutions (notamment les organismes gouvernementaux, les municipalités, les organisations non gouvernementales, les organisations de la société civile, les universités et le secteur privé) grâce aux activités suivantes : (a) amélioration du processus d'élaboration des règlements (amélioration des législations, des politiques et des plans d'action) ; (b) amélioration des capacités des ressources humaines (développement et renforcement des compétences techniques) ; (c) renforcement des matériaux (fourniture d'équipements et de matériel) ; (d) culture et gouvernance institutionnelles (inclusion sociale, lutte contre la discrimination, prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles) ; (e) coordination et partenariats (appui à la coordination multisectorielle, coopération Sud-Sud et triangulaire et partage des connaissances) ; (f) données et suivi

(recherche, analyse des données et suivi des ODD et rapports sur ces dernières) ; et (g) financement (préparation de modèles de calcul des coûts liés aux ODD, financement des ODD).

17. Le programme renforcera la capacité des groupes vulnérables grâce aux stratégies suivantes : (a) émancipation sociale (appui à l'éducation, information sur les connaissances et les droits favorables au changement comportemental, compétences linguistiques, réseaux sociaux, soutien par les pairs, promotion de mécanismes d'adaptation positifs, soutien relatif au statut juridique) ; (b) autonomisation économique (soutien à la capacité d'insertion professionnelle, amélioration des compétences professionnelles) ; et (c) autonomisation physique (amélioration des conditions de travail et de vie, sûreté et sécurité).

18. Le FNUAP mettra stratégiquement en œuvre des modèles clés ciblés, agiles et durables. Pour avoir un maximum d'impact et d'efficacité, ces interventions seront mises en œuvre à plus grande échelle par les organisations concernées. Les interventions dans le cadre du programme feront appel à des outils novateurs d'éducation, de communication et de gestion des données pour accroître leur efficacité et leur efficacité, ainsi qu'à un large éventail de partenariats avec les secteurs public et privé, la société civile, les universités, les associations sportives et les célébrités.

19. Étant donné que la Turquie accueille énormément de réfugiés, les interventions qui profitent à la fois aux réfugiés et aux communautés d'accueil seront prioritaires pour assurer le lien entre l'aide humanitaire et le développement. Les activités de préparation et d'interventions d'urgence seront soutenues.

A. Santé sexuelle et reproductive

Réalisation 1.1 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (développement social équitable et inclusif)

20. *Produit 1 de la Commission de la population et du développement du FNUAP. La capacité des groupes et institutions vulnérables à accéder à des services de santé procréative de qualité, inclusifs et fondés sur les droits, y compris en situation de crise humanitaire, est renforcée.*

21. Pour ce faire, les mesures suivantes seront prises : (a) améliorant les procédures opérationnelles normalisées du Gouvernement, des organisations de la société civile et du secteur privé en matière de maternité sans risque et de santé procréative, de santé des jeunes et des adolescents (notamment les mariages précoces et forcés, un programme éducatif sur la santé et d'acquisition de compétences de la vie courante et les services de santé adaptés aux jeunes), de prévention du VIH et des MST, du Dispositif minimum d'urgence en matière de santé procréative dans les situations d'urgence (notamment la gestion clinique du viol, les soins obstétricaux d'urgence), en mettant l'accent sur les groupes les plus vulnérables, notamment les réfugiés ; (b) assurant une formation sur la maternité sans risques et la santé procréative, la santé des jeunes et des adolescents (notamment les mariages précoces et forcés, et un programme éducatif sur la santé et d'acquisition de compétences de la vie courante), la prévention du VIH et des MST, en mettant l'accent sur les groupes les plus vulnérables, y compris les réfugiés, en fournissant des supports pédagogiques, d'information et de communication aux prestataires de services à des fins de sensibilisation et en embauchant du personnel, si nécessaire, et ce, dans le but d'améliorer la capacité en ressources humaines du Gouvernement, des organisations de la société civile et du secteur privé ; (c) fournissant des trousseaux d'hygiène procréative, des produits, des trousseaux d'hygiène, du matériel médical et des biens consommables pour renforcer la maternité sans risque et la santé procréative, la santé des jeunes et des adolescents, et les services de prévention du VIH et des MST, en ciblant les réfugiés et les autres groupes vulnérables ; (d) favorisant la coordination des services multisectoriels entre les organisations travaillant dans les domaines de la maternité sans risque et la santé procréative, de la santé des jeunes et des adolescents, ainsi que des services de prévention du VIH et des MST ; et (e) favorisant l'autonomisation socio-économique des groupes vulnérables (y compris les

réfugiés) par le biais de campagnes d'information, d'éducation et de communication sur la santé, et grâce au soutien des pairs.

B. Autonomisation des femmes

Réalisation 1.2 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (développement social équitable et inclusif)

22. *Produit 2 de la Commission de la population et du développement du FNUAP. La capacité des groupes et institutions vulnérables à accéder à des services de cohésion sociale et de protection de qualité, inclusifs et fondés sur les droits, y compris en situation de crise humanitaire, est renforcée.*

23. Pour ce faire, les mesures suivantes seront prises : (a) améliorant les procédures opérationnelles normalisées du Gouvernement, des organisations de la société civile et du secteur privé sur la promotion de l'autonomisation des femmes aux niveaux national et local, la prévention et la protection contre la violence, l'autonomisation des jeunes et des adolescents, les mariages précoces et forcés, l'engagement des hommes et des garçons, la sensibilisation des groupes les plus vulnérables, y compris les réfugiés ; (b) améliorant la capacité en ressources humaines du Gouvernement, des organisations de la société civile et du secteur privé en ce qui concerne la promotion des droits des femmes aux niveaux national et local, la violence à l'égard des femmes et les mesures de protection, l'autonomisation des jeunes et des adolescents, les mariages précoces et forcés, l'engagement des hommes et des garçons, en mettant l'accent sur la sensibilisation des groupes les plus vulnérables, y compris les personnes handicapées et les réfugiés, et ce, en formant et sensibilisant les prestataires de services à l'aide de supports pédagogiques, d'information et de communication, et en recrutant du personnel, le cas échéant ; (c) favorisant la coordination des services multisectoriels entre les organisations œuvrant en faveur des droits des femmes, de la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des mesures de protection, de l'autonomisation des jeunes et des adolescents, de la prévention des mariages précoces et forcés, et ce, en développant des systèmes de référencement et en établissant des mécanismes de coordination ; et (d) favorisant l'autonomisation socio-économique des groupes ayant des besoins particuliers (y compris les réfugiés) par le biais de campagnes d'information, d'éducation et de communication, grâce au soutien des pairs, en fournissant un soutien à la capacité d'insertion professionnelle et en améliorant les conditions de travail et de vie.

C. Dynamique des populations

Réalisation 4.1 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (Bonne gouvernance et qualité des services judiciaires)

24. *Produit 3 de la Commission de la population et du développement du FNUAP. Un environnement plus favorable (cadre juridique et politique, analyse des données, partenariats et financement) est instauré pour garantir des services de protection et de santé procréative inclusifs et fondés sur les droits.*

25. Pour ce faire, les mesures suivantes seront prises : (a) examinant et renforçant la législation et les politiques relatives à la maternité sans risques et la santé procréative, à la santé des jeunes et des adolescents, à la prévention des MST (y compris le VIH), à l'intégration des questions relatives aux femmes, à la violence à l'égard des femmes, à la réponse humanitaire et à la dynamique de la population (vieillesse, urbanisation, dividende démographique et changement climatique) afin d'inclure les groupes vulnérables ; (b) produisant des données et une analyse de l'impact, et en appuyant l'élaboration de politiques en matière de maternité sans risques et de santé procréative, de santé des jeunes et des adolescents, de prévention des MST (y compris le VIH), d'égalité des droits, de violence à l'égard des femmes, de réponse humanitaire et de dynamique des populations, en mettant l'accent sur les groupes vulnérables ; (c) soutenant les institutions nationales et les partenariats pour l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes, le suivi des ODD et l'établissement de rapports ; (d) soutenant les institutions

nationales et la société civile pour la promotion du mandat du FNUAP dans le cadre du programme des ODD ; (e) renforçant les partenariats multisectoriels, la coopération Sud-Sud et triangulaire et le partage des connaissances dans les domaines de la santé, de l'autonomisation des femmes et de la sécurité démographique ; (f) consolidant le financement du mandat du FNUAP en élaborant des modèles de calcul des coûts et en soutenant le financement des ODD grâce à des partenariats avec les agences de développement et le secteur privé (contrat d'impact social, cliniques de santé adaptées aux jeunes).

III. Gestion du programme et des risques

26. Le FNUAP prendra part au Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable en Turquie, au Plan d'intervention en faveur des réfugiés aligné, ainsi qu'à toutes les structures du comité directeur liées au développement social inclusif et équitable, à la bonne gouvernance et à la qualité des services judiciaires.

27. Le programme sera exécuté au niveau national. La politique harmonisée concernant les transferts de fonds sera utilisée de manière coordonnée avec d'autres organismes des Nations Unies pour gérer les risques financiers. Les définitions et les classifications des coûts afférents au programme et à l'efficacité du développement seront appliquées aux différents projets concernés. Dans ces cas-là, les autorités gouvernementales compétentes seront informées simultanément par le biais du mécanisme de surveillance² défini dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et le Plan national de développement. En cas d'urgence sanitaire, les mesures requises de reprogrammation et d'atténuation seront prises.

28. Le FNUAP s'est engagé à fournir les résultats attendus du programme et doit en rendre compte en procédant régulièrement à des examens participatifs conjoints ainsi qu'à un suivi et une évaluation de la mise en œuvre du programme. Le bureau de pays procédera à des évaluations et des examens au niveau des projets et des programmes.

29. En coordination avec le Ministère des affaires étrangères et la Présidence de la stratégie et du budget, le FNUAP mettra en œuvre le programme de pays en s'appuyant sur la modalité d'exécution nationale, conformément à une approche de programmation axée sur les résultats. En coopération avec les organes de coordination établis et en s'appuyant sur les résultats positifs des partenariats avec le gouvernement, les universités, les organisations non gouvernementales et le secteur privé, le FNUAP sélectionnera les partenaires en fonction de leur position stratégique et de leur capacité à exécuter des programmes de haute qualité, fera le suivi de leurs résultats et assurera la mise en œuvre des recommandations des auditeurs. Le plan de partenariat du programme, 2021-2025, reflète le contexte des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, le modèle d'entreprise du FNUAP et le système de gouvernance de la Turquie dans les différentes modalités des partenariats. Le FNUAP cherchera à obtenir des ressources supplémentaires auprès des institutions internationales et du secteur privé, et participera de manière proactive à des initiatives communes.

30. Le bureau de pays du FNUAP sera composé d'un représentant, d'un représentant adjoint, de deux experts internationaux, de cinq analystes de programmes nationaux, d'un analyste chargé du partenariat et de la mobilisation des ressources, et du personnel d'appui aux programmes et aux opérations financé par les budgets intégrés des institutions, et des programmes de base et complémentaires. L'appui technique et programmatique du bureau régional du FNUAP, des unités du siège et d'autres sources sera également utilisé, le cas échéant. Si la résolution des Nations Unies sur la sécurité est étendue, le FNUAP maintiendra son bureau de projet basé à Gaziantep qui soutient son programme transfrontalier.

² Conformément au Plan national de développement et au Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, les données pertinentes des programmes et des projets seront partagées par le biais du système d'information en ligne qui sera lancé par la Présidence de la stratégie et du budget.

31. Ce descriptif de programme de pays expose les grandes lignes des contributions du FNUAP aux résultats nationaux et sert de base principale de la responsabilisation envers le Conseil d'administration pour l'alignement des résultats et les ressources affectées au programme au niveau du pays. En ce qui concerne les programmes de pays, les responsabilités des gestionnaires au niveau du pays, des régions et du siège sont prescrites dans les procédures et politiques régissant les programmes et opérations du FNUAP, ainsi que dans le dispositif de contrôle interne.

32. En tant qu'organisme des Nations Unies opérant en Turquie depuis 1971 et disposant de réseaux solides à tous les niveaux, le programme établira des partenariats entre un large éventail d'acteurs aux niveaux national et local, comme les ministères, le parlement, les partenaires de développement, la société civile, les institutions financières internationales, le secteur privé, les célébrités, les personnes influentes, les médias et les bénéficiaires. L'utilisation de la communication pour le développement et la promotion de comportements positifs sera largement répandue. Conformément au chapitre commun du plan stratégique actuel, le programme recherchera des collaborations étroites avec les organismes des Nations Unies concernés. La contribution du secteur privé, en particulier aux ODD 3 et 5, sera cultivée par la promotion d'activités commercialisables relatives aux ODD. Le programme permettra également à la Turquie de transférer des connaissances aux pays de la région grâce à la coopération Sud-Sud et triangulaire.

33. Le FNUAP, en collaboration avec les principaux acteurs, procédera régulièrement à une évaluation des risques opérationnels et programmatiques identifiés dans le cadre logique et apportera les modifications nécessaires. Les autres risques (par exemple les épidémies) feront l'objet d'une évaluation constante et des mesures d'atténuation seront prises, notamment la reprogrammation en réponse aux problèmes émergents et aux circonstances imprévues.

IV. Suivi et évaluation

34. Le FNUAP, en collaboration avec le Gouvernement et l'équipe de pays des Nations Unies, établira un cadre permettant de suivre et d'évaluer le programme. Le FNUAP prendra davantage part à des initiatives communes de suivi et d'évaluation, conformément au cadre de suivi et d'évaluation du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et au Plan national de développement.

35. Le FNUAP et le Gouvernement procéderont systématiquement à des examens annuels du programme avec la participation active des acteurs. Le FNUAP, conjointement avec les partenaires, effectuera des visites de suivi sur le terrain pour évaluer la manière dont les interventions conjointes au niveau des politiques et des systèmes se traduisent par la fourniture de services répondant à la demande des jeunes et des femmes.

36. Le FNUAP et ses partenaires mettront en œuvre des activités d'assurance de qualité élevée pour améliorer la responsabilisation et une culture de gestion axée sur les résultats budgétisés. Les étapes importantes seront consignées pour améliorer le suivi du programme. Des évaluations par thème et des évaluations du programme de pays seront effectuées selon le plan d'évaluation du programme de pays, en adoptant des approches innovantes et participatives afin de recueillir des données probantes, de garantir la responsabilité et de promouvoir une culture de l'apprentissage.

37. Le FNUAP soutiendra le renforcement des capacités statistiques nationales afin d'assurer un suivi et une évaluation efficaces des objectifs de développement durable. En collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et du Gouvernement, le FNUAP soutiendra la contribution globale des Nations Unies aux plans de rapports des Examens nationaux volontaires, de l'Examen périodique universel et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes afin de mettre en œuvre une politique intégrée de suivi et d'évaluation du Plan-cadre de coopération, y compris la manière dont les examens périodiques du programme guideront la mise en œuvre du Plan-cadre de coopération.

CADRE DE RÉSULTATS ET D'ALLOCATION DES RESSOURCES POUR LA TURQUIE (2021-2025)

PRIORITÉ NATIONALE : Objectif 2.3 « Personnel qualifié, sociétés fortes » du 1 ^{er} Plan de développement national en Turquie				
RÉALISATION DU PLAN-CADRE DE COOPÉRATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AVEC LA PARTICIPATION DU FNUAP : Développement social inclusif et équitable. D'ici 2025, la population, en particulier les groupes défavorisés, aura un meilleur accès à des services de base de qualité et aux opportunités.				
RÉALISATION CONNEXE ÉNONCÉE DANS LE PLAN STRATÉGIQUE DU FNUAP : Santé et droits en matière de sexualité et de reproduction				
Indicateur(s) de réalisation, niveaux de référence et cible(s) du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Produits du programme de pays	Indicateurs, niveaux de référence et cibles relatifs aux produits	Contributions des partenaires	Ressources (à titre indicatif)
<p>Indicateur(s) de réalisation énoncé(s) dans le plan stratégique du FNUAP :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Indicateur : Taux de prévalence de la contraception moderne <i>Niveau de référence</i> : 49 % ; <i>Niveau cible</i> : 53 % ● Indicateur : Besoin non satisfait en matière de planification familiale <i>Niveau de référence</i> : 12 % ; <i>Niveau cible</i> : 7 % ● Indicateur : Mortalité maternelle <i>Niveau de référence</i> : 14 pour 100 000 ; <i>Niveau cible</i> : 13 pour 100 000 	<p>Produit 1.1 : La capacité des groupes et institutions vulnérables à accéder à des services de santé procréative de qualité, inclusifs et fondés sur les droits, y compris en situation de crise humanitaire, est renforcée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de nouvelles politiques/nouvelles procédures opérationnelles normalisées/nouveaux programmes de formation institutionnalisés sur les services de santé pour les groupes vulnérables <i>Niveau de référence</i> : 0 ; <i>Niveau cible</i> : 3 ● Nombre de services de dépistage volontaire et d'accompagnement psychologique établis : <i>Niveau de référence</i> : 0 <i>Niveau cible</i> 10 ● Mécanisme de gestion clinique du viol mis en place <i>Niveau de référence</i> : Non ; <i>Niveau cible</i> : Oui ● Nombre de points de prestation de services (soutenus par le FNUAP) fournissant des services de santé aux réfugiés <i>Niveau de référence</i> : 0 ; <i>Niveau cible</i> : 10 ● Pourcentage de réfugiés qui participent à des programmes de cohésion sociale par rapport à ceux qui bénéficient des services du FNUAP <i>Niveau de référence</i> : 0 ; <i>Niveau cible</i> : 30 % 	<p>Conseil auprès de la Présidence pour la santé et les politiques sociales, Présidence de la stratégie et du budget, Ministère de la santé (Départements de la santé publique, de la promotion de la santé, des services d'urgence, des hôpitaux publics), Conseil auprès de la Présidence pour l'éducation, Ministère de l'éducation (Départements de la formation continue, de la formation professionnelle, de l'enseignement secondaire, de la formation et du perfectionnement des enseignants, de l'enseignement spécial et de l'accompagnement psychologique), Ministère de l'intérieur (gestion des migrations, catastrophes et urgences et relations avec la société civile), Commission parlementaire chargée de la santé, de la famille, du travail et des affaires sociales, Commission nationale de l'éducation, de la culture, de la jeunesse et des sports, Organisme de sécurité sociale, Union des hôpitaux privés, Union des municipalités, Universités, ONG/OSC œuvrant en faveur des droits des femmes, des jeunes, des réfugiés, des personnes handicapées, des groupes clés et de l'homme, ONG et volontaires</p>	<p>6,5 millions de dollars (1,5 million provenant de ressources ordinaires et 5 millions d'autres ressources)</p>
PRIORITÉ NATIONALE : Objectifs 2.3 « Personnel qualifié, sociétés fortes » et 2.5 « État de droit, démocratisation et bonne gouvernance » du 1 ^{er} Plan de développement national en Turquie				

RÉALISATION DU PLAN-CADRE DE COOPÉRATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AVEC LA PARTICIPATION DU FNUAP : D'ici 2025, les femmes et les filles auront un accès meilleur et égal aux ressources, aux opportunités et aux droits, et ne subiront aucune forme de violence ou de discrimination.				
RÉALISATION CONNEXE ÉNONCÉE DANS LE PLAN STRATÉGIQUE DU FNUAP : Égalité des sexes et autonomisation des femmes				
<p>Indicateur(s) de réalisation énoncé(s) dans le plan stratégique du FNUAP :</p> <ul style="list-style-type: none"> Proportion de femmes et de jeunes filles ayant subi des violences physiques, sexuelles ou psychologiques de la part d'un partenaire intime actuel ou ancien au cours des 12 derniers mois <i>Niveau de référence : 39 % ; Niveau cible : 32 %</i> Pourcentage de femmes âgées de 15 à 49 ans qui estiment qu'un homme/partenaire a le droit de battre sa femme/son partenaire dans certains cas <i>Niveau de référence : 9 % ; Niveau cible : 5 %</i> Part de femmes âgées de 20 à 24 ans qui étaient mariées avant l'âge de 18 ans <i>Niveau de référence 15 % ; Niveau cible 11 %</i> 	<p>Produit 2.1 : La capacité des groupes et institutions vulnérables à accéder à des services de cohésion sociale et de protection de qualité, inclusifs et fondés sur les droits, y compris en situation de crise humanitaire, est renforcée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de nouvelles politiques/procédures opérationnelles normalisées/programmes de formation institutionnalisés sur les services de protection pour les groupes vulnérables <i>Niveau de référence : 0 ; Niveau cible : 3</i> Un mécanisme de réponse du secteur privé à la violence domestique est en place : <i>Niveau de référence : Non ; Niveau cible : Oui</i> Nombre de points de prestation de services (soutenus par le FNUAP) fournissant des services de protection aux réfugiés. <i>Niveau de référence : 0 ; Niveau cible : 10</i> 	<p>Conseil auprès de la Présidence pour la santé et les politiques sociales, Conseil auprès de la Présidence pour l'administration locale, Présidence de la stratégie et du budget, Ministère de la famille, du travail et des services sociaux (Directions de la condition féminine, de la famille et des services communautaires), Ministère de l'intérieur (Sécurité, administration provinciale spéciale, gendarmerie, gestion des migrations, catastrophes et urgences et relations avec la société civile), Commission parlementaire chargée de la santé, de la famille, du travail et des affaires sociales, Commission sur l'égalité des chances, Union des municipalités, Universités, ONG/OSC œuvrant en faveur des droits des femmes, des jeunes, des réfugiés, des personnes handicapées, des groupes clés et de l'homme, ONG</p>	<p>6,5 millions de dollars (1,5 million provenant de ressources ordinaires et 5 millions d'autres ressources)</p>
PRIORITÉ NATIONALE : Objectif 2.5 « État de droit, démocratisation et bonne gouvernance » du 11e Plan de développement national en Turquie.				
RÉALISATION DU PLAN-CADRE DE COOPÉRATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AVEC LA PARTICIPATION DU FNUAP : D'ici 2025, les systèmes de gouvernance seront plus transparents, responsables, inclusifs et fondés sur les droits, et impliqueront la société civile, et les services judiciaires seront de meilleure qualité.				
RÉALISATION CONNEXE ÉNONCÉE DANS LE PLAN STRATÉGIQUE DU FNUAP : Dynamique des populations				
<p>Indicateur(s) de réalisation énoncé(s) dans le plan stratégique du FNUAP :</p> <ul style="list-style-type: none"> Indicateur : Proportion d'indicateurs de développement durable produits au niveau national avec une ventilation complète si cela est pertinent pour la cible <i>Niveau de référence : 40 % ; Niveau cible : 50 %</i> 	<p>Produit 3.1 : Un environnement plus favorable (cadre juridique et politique, analyse des données, partenariats et financement) est instauré pour garantir des services de protection et de santé procréative inclusifs et fondés sur les droits.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de nouveaux rapports préparés et diffusés sur la dynamique des populations et leurs liens avec le développement durable <i>Niveau de référence : 0 ; Niveau cible : 5</i> Nombre de nouvelles lois/politiques relatives à la santé/protection des groupes vulnérables élaborées et adoptées par les ministères. <i>Niveau de référence : 0 ; Niveau cible : 5</i> 	<p>Présidence de la stratégie et du budget, Universités, Banques et agences de développement, Ministère de l'industrie et du Commerce, Commissions parlementaires.</p>	<p>1 million de dollars (0,5 million provenant de ressources ordinaires et 0,5 million d'autres ressources)</p>

● Indicateur : Existence de la prochaine (12ème) politique nationale de développement ou le prochain plan régional de développement qui répond à la dynamique de la population				
--	--	--	--	--